

# COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 5 mai 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :**                    25    Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Nadine MAZZA, Christel DECATOIRE, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Emeric MOREL, Renée TORRES, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER, Gérard BOURGEAT

**Absents excusés :**            Olivier BAREILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Hugues JEANTET

**Pouvoirs :**                    3    Olivier BAREILLE à Monia FAYOLLE  
Laurence MEUNIER à Fabienne TOURAINE  
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN

**Secrétaire de séance :**    Michel LAGIER

**Date de la convocation et de son affichage :** 29 avril 2025

---

### Délibération n° 4

#### **Délibération n° 024/2025 – Reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été constaté plusieurs concessions perpétuelles présentant un état d'abandon manifeste dans le cimetière communal.

Afin de remédier à cette situation, pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence des lieux, une procédure de reprise des concessions abandonnées est prévue par le Code général des collectivités territoriales, aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23.

Cette procédure, longue et complexe, a été engagée le 7 septembre 2023 dans le cimetière communal et visait vingt concessions. L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières, conformément aux dispositions susvisées.

Toujours selon ces mêmes dispositions, la publicité a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient

l'objet d'une procédure de reprise, ainsi que par une information publiée dans le bulletin municipal de l'été 2023, distribué dans tous les foyers de la commune.

Pour trois concessions (A214 famille DORIER, A230-231 famille BOUCHARD et G516-517 famille VIALATOUX), une personne justifiant de sa qualité de descendant (ou successeur, ou de personne étant chargée de l'entretien de la concession) a demandé l'arrêt de la procédure en arguant des travaux de restauration qu'elle avait effectués. Un « constat d'entretien » a été dressé contradictoirement et les intéressés ont été avertis de l'interruption de la procédure.

Le 24 mars 2025, soit dix-huit mois après le premier constat, un nouveau procès-verbal a été rédigé pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme en respectant rigoureusement toutes les conditions requises en pareil cas et prévues par les lois et règlements, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions listées en annexe.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 046/2023 du 22 mai 2023, relative au principe de mise en œuvre d'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal,

**CONSIDÉRANT** les concessions constatées en état d'abandon, listées en annexe, qui font l'objet d'une procédure de reprise,

**CONSIDÉRANT** que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière,

**OUI** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**PRONONCE** la reprise des concessions constatées en état d'abandon figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

**DIT** que Monsieur le Maire peut prendre un arrêté municipal prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

**DÉCIDE** que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne



LISTE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON SUITE AU DEUXIÈME CONSTAT DU 24 MARS 2025

N° d'ordre	Nature	Famille	Référent	Date de prise	Localisation
P53	Familiale	DUBOIS	DUBOIS François	28/05/1887	Carré G - Emplacement 514-515
P13 P15	Familiale	BOIRIVENT	BOIRIVENT Joseph	?	Carré A - Emplacement 221-220
P16	Familiale	BRUN	BRUN Jean-Marie	?	Carré A - Emplacement 222
P104	Familiale	BOUCHARD	FERRO Marie-Louise	?	Carré E - Emplacement 449
P24	Familiale	GAYET	GAYET	?	Carré A - Emplacement 226-227
P22	Familiale	FERRARIS	FERRARIS Charles	02/11/1874	Carré A - Emplacement 236-237
P69	Familiale	DUCREUX	DUCREUX Jean-Marie	21/10/1898	Carré E - Emplacement 447
P17	Familiale	JULLIEN	JULLIEN Louis	18/11/1865	Carré A - Emplacement 223
P57	Familiale	LAUNAY	LAUNAY Benoît	01/03/1889	Carré G - Emplacement 520-521
P12	Familiale	JANIN	JANIN Jeanne Marie	?	Carré A - Emplacement 215-216-217
P58	Familiale	PIGUET	PIGUET Berthe	?	Carré G - Emplacement 522-523
P56	Familiale	RENAUD	RENAUD Benoît	24/01/1889	Carré A - Emplacement 218-219
P89 G1	Familiale	RAYMOND	RAYMOND Antoine	12/04/1916	Carré D - Emplacement 373-374
P116	Familiale	POCACHARD / MURE / GROS		?	Carré E - Emplacement 458-459
P63	Familiale	RINGUET	RINGUET Jean	01/06/1897	Carré A - Emplacement 228
P21	Familiale	THOLON	THOLON Antoinette	?	Carré A - Emplacement 232
P113	Familiale	TISSEUR	FRIZZA Christiane	27/11/1924	Carré E - Emplacement 453-454